



ETR
Diplôme d'Initiateur Jeunes de Badminton

Responsable de la formation :

Stéphane LELIEVRE
7 rue de Chaignot
21560 COUTERNON
06 73 19 02 57 – stephane.lelievre@u-bourgogne.fr

**Stage du samedi 26 juin 2010 - 9h00 au dimanche 27 juin 2010 - 16 h 30,
A l' UFR STAPS.**

! Pour les personnes ne désirant pas être hébergées sur place, il est à noter que l'heure approximative de fin de stage pour le samedi soir est 20h.

Le DIJ est le module obligatoire pour prétendre au monitorat.

Objectif du stage : développer les compétences des encadrants en charge de publics jeunes

Les conditions d'inscription :

- **être licencié** à la FFBA pour la saison en cours,
- être âgé d'**au moins 16 ans** à la date d'inscription,
- s'engager pour **l'ensemble de la formation.**
- être titulaire du DAB ou DIB

Le coût de la formation :

Coût global : 70 € comprenant - le coût de la formation pédagogique,
- le coût de l'hébergement/restauration.

Un **plan de financement de la formation** est envisageable avec le comité départemental et le club selon les accords locaux. Une convention pourra être signée entre les parties pour s'assurer de l'intervention des stagiaires dans les différentes structures.

(La ligue étant déjà partenaire dès l'organisation de cette formation)

Attention : 20 stagiaires maximum seront acceptés.

Vous trouverez ci-joint une feuille d'inscription individuelle **à retourner au plus tard pour le 01 mai 2010 à Stéphane LELIEVRE (coordonnées en haut de page)**

Accompagnée d'un chèque de **70 €** à l'ordre de la Ligue de Bourgogne de Badminton.

Dans l'attente de nombreuses inscriptions, veuillez accepter, Mesdames, Messieurs, nos sportives salutations.

L'Equipe Technique Régionale.

P.S : pour les stages, n'oubliez pas vos affaires de sport (chaussures de salle, short, survêtement, raquette ...) et de quoi prendre quelques notes.

Pièce jointe :

Fiche d'inscription à une formation
(à photocopier en fonction du nombre de stagiaires dans votre club).

Attention :

Toute inscription à la formation sans demande de licence ne sera pas prise en considération.

En cas d'un nombre trop important de candidats, la priorité sera donnée aux personnes en charge d'un groupe de jeunes dans leur club, dans un CODEP ou à la ligue.